



Personnes polyhandicapées

Le polyhandicap a reçu une définition formelle en France dans un texte réglementaire (Décret numéro 896798 du 27 octobre 1989) organisant le type correspondant d'établissements pour enfants : il s'agit de l'association de déficiences motrice et intellectuelle sévères associées éventuellement à d'autres déficiences, et entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

Il se définit par une déficience mentale profonde associée à de graves incapacités motrices. La restriction de l'autonomie est extrême et les possibilités de perception, d'expression et de relation, limitées. Sa prévalence est de 2 pour 1 000.

Causes à l'origine du polyhandicap : 20 % de causes génétiques, 20 % de causes accidentelles, 20 % de causes virales, le reste étant encore inexpliqué aujourd'hui. Telle est la répartition des causes du polyhandicap.

Principales incapacités et difficultés courantes à l'origine de gênes et situations de handicap

Déficiences intellectuelles entraînant notamment des difficultés à se situer dans le temps et dans l'espace ainsi que de mémorisation, des troubles ou lacunes de raisonnement, absence de langage ou langage très rudimentaire.

Les troubles moteurs sont pratiquement constants (hypotonie massive, troubles de l'organisation motrice,...) ainsi que les troubles de l'audition et de la vision. Autres troubles répandus : insuffisance respiratoire chronique, troubles nutritionnels et de l'élimination, somatiques,...

Une assistance technique et humaine permanente pour les actes les plus simples de la vie courante est rendue nécessaire.

Adresses utiles

Comité d'étude et de soins aux polyhandicapés (CESAP)
Formation Documentation Ressources
5, rue Blanche
75009 – Paris - 01 53 20 68 58
mél. documentation@cesap.asso.fr

Centre Ressources Le Fontainier
14, avenue de l'Observatoire
75014 – Paris - 01 53 10 37 37



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat.

Délégation Ministérielle à l'Accessibilité – Josiane Vilalta – Chargées d'Études
www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite